

*La musique, c'est d'abord
les musiciens !*



3ème trimestre 1992

N° 100 - NUMERO SPECIAL

l'artiste musicien

COMITE DE GESTION

SECRETAIRE GENERAL
François NOWAKSECRETAIRE GENERAL ADJOINT
Odile SAGONTREASORIER
Daniel BELARDTREASORIER ADJOINT
Pierre ALLEMANDSECRETAIRE AUX AFFAIRES JURIDIQUES
en attenteSECRETAIRE AUX AFFAIRES SOCIALES
Jean-Pierre SOLVESSECRETAIRE AUX AFFAIRES CULTURELLES
ET A LA COMMUNICATION
Karim TOURESECRETAIRE AUX RELATIONS INTER-SYNDICALES
NATIONALES
Alain PREVOSTSECRETAIRE A L'INFORMATION
en attenteSECRETAIRE AUX RELATIONS EXTERIEURES
Patrick LEPEVRE

Marc SLYPER

SECRETAIRE AUX ONGRÉS
Jean-Claude PETITCHARGES DE MISSION
Jacques PAIHESBRANCHE NATIONALE DES ENSEIGNANTS DU SNAM
Michel GOLDBERG, Patrick LEPEVRE (titulaire)

Marceau ELKIND, Alain LE BELLEC,

Alain PREVOST (suppléant)

BRANCHE NATIONALE DES ORCHESTRES DU SNAM
en attenteBRANCHE NATIONALE DES INTERMITTENTS DU SNAM
Daniel BELARD, Pascal LE PENNEC,

Marc SLYPER,

Karim TOURE

COMITE TECHNIQUE

CHIEF D'ORCHESTRE CHANTEURS DE VARIETES,
ARRANGEMENTS SOLISTES
Jean-Claude PETIT

DANSEURS INTERMITTENTS: Guy VAREILLES

DANSEUR DU THEATRE NATIONAL DE L'OPERA DE
PARIS

Philippe GERBET

ENSEMBLE ORCHESTRAL DE PARIS
Hubert CHACHAREAU

ARTISTES LYRIQUES: Gilles ANDRE

MUSICIENS AFRICAINS: Jo BAYI

MUSICIENS COPISTES: Raymond PIERRE

MUSICIENS ENSEIGNANTS: Danielle SEVRETTE

MUSICIENS INTERMITTENTS: Marc SLYPER

MUSICIENS DE JAZZ: Michel GOLDBERG

MUSICIENS RELEVÉS DE MUSIQUE ENREGISTREE
Georges LETOURNEAUMUSICIENS DES THEATRES PRIVÉS MUSIC-HALLS,
CIRQUES, CABARETS ET DANCINGS
Jacques PAIHESMUSIQUE ENREGISTREE
Jacques BOLOGNESIORCHESTRE D'ILE DE FRANCE
Annie DUVAL-PENNANGUERORCHESTRE DE PARIS
Pierre ALLEMANDORCHESTRE DU THEATRE NATIONAL DE L'OPERA DE
PARIS

Daniel REMY

PROFESSEURS DE DANSE
Martine VUILLERMOZ

RETRAITES: Fernand BENEDETTI

COMMISSION DE CONTROLE
Alain LE BELLEC

Pascal LE PENNEC

Gérard SALIGNAT

L'ARTISTE MUSICIEN - Bulletin trimestriel

Prix du numéro 20 F (port en sus : 50 gr. tarif "lettre")
 Abonnement, réservé aux organismes, sociétés, associations, etc. qui
 s'occupent ou embauchent des artistes, pour 4 numéros 75 F (port payé)
 (paiement à l'ordre du SAMUP)

Syndicat des Artistes Musiciens Professionnels de Paris et de la Région Parisienne (SAMUP)

Syndicat National des Artistes Musiciens de France (SNAM)

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle (FNSAC/CGT)

Fédération Internationale des Musiciens (FIM)

14-16 Rue des Lilas 75019 PARIS - Tél. (1) 42.40.55.88 - Télécopie (FAX) (1) 42.40.90.20

CCP SAMUP : 718 28 C PARIS ; CCP SNAM : 14 107 80 M PARIS

Responsable de la publication : François NOWAK
 Rédacteur en Chef : Marc SLYPER

EDITORIAL

Nos secteurs d'activités, sur fond d'harmonisation européenne, sont l'objet d'attaques très vives de la part de nos gouvernants. Citons pour mémoire, la guerre des décrets dans le cadre de la fonction territoriale. Nous avons réussi à organiser une riposte unitaire face à ces décrets qui, dans un premier temps, avaient la volonté de nous augmenter... en heures de travail et paradoxalement... de diminuer nos salaires.

Notre détermination a obligé le gouvernement à revoir et corriger sa copie. Ces nouveaux textes ne nous donnaient pas totalement satisfaction mais limitaient considérablement les prétentions néfastes du gouvernement et enfin instituaient des cadres d'emploi dans la fonction territoriale. Il reste malgré tout un grand point noir : les périodes de vacances.

Certaines municipalités tentent dans la mouvance de ces changements d'imposer les périodes de vacances de la fonction territoriale à nos professions. Pourtant de tout temps nos vacances scolaires ont été alignées sur les vacances déterminées par arrêté du Ministre de l'Education Nationale. Ce point mobilisateur devra nous unir dans nos prochaines actions.

Toute cette mobilisation a été rendue possible par l'unité scellée par un accord SNAM, FO, CFTD, CGC, SNEA et la Coordination. La particularité de ce mouvement a été la volonté commune et la prise de conscience des jeunes artistes professeurs qui ont créé, tant dans notre organisation que dans la coordination, un mouvement revendicatif très dynamique qui a obtenu des résultats positifs.

Nous retrouvons à peu près la même problématique du gouvernement dans l'attaque organisée depuis des mois contre le statut de salarié des intermittents.

Notre statut de salarié au regard des autres pays de la Communauté est l'un des statuts d'artistes les plus favorables, mais tout est relatif ! Nous avons les mêmes droits que les autres salariés de notre pays, sans plus, alors que dans les autres pays d'Europe aucune organisation n'a obtenu ce rapprochement des droits, ce qui nous met en position de privilégiés par rapport aux artistes européens.

Le 16ème rapport sur nos professions commandité conjointement par Jack LANG et Martine AUBRY (Rapport MARIMBERT) est l'un des plus intéressants de ceux qui ont été publiés. Nous pensons qu'il est souhaitable dans le cadre des prochaines échéances électorales de faire pression sur nos élus pour que ce rapport soit réellement pris en compte par tous les partis politiques et que ce gouvernement ou éventuellement le prochain soit dans l'obligation de légiférer sur nos professions. C'est l'enjeu de la concertation ouverte le 4 novembre au Ministère du Travail.

Dans son rapport, M. MARIMBERT constate qu'en dépit de la diversité du monde du spectacle une réflexion transversale sur les règles sociales qui s'y appliquent est possible et nécessaire.

Le développement de l'intermittence, lié à l'évolution de nos professions ces dernières années, justifie pleinement que des mesures pour adapter les conditions sociales d'emploi soient prises.

Cette note comporte trois thèmes :

- 1/ Réintégration dans le droit social d'une partie des 250.000 spectacles clandestins constatés en 1990 et 1991 et renforcement des contrôles.
- 2/ Extension des droits sociaux.
- 3/ Favorisation de la réflexion collective sur l'avenir de notre secteur.

Ce qui nous interpelle, c'est la multiplicité des rapports commandités par le gouvernement sur l'état de nos professions.

Premier exemple flagrant : tous les rapports vont dans le sens d'une perception des droits sociaux par un seul organisme et malgré cela, là où il y avait perception unique par le GRISS, le gouvernement a donné son accord pour l'éclatement en trois perceptions : les congés spectacle, les ASSEDICS, les caisses de retraite complémentaire.

Autre exemple : l'emploi des artistes étrangers est régi par des textes précis, nous avons assigné le Ministre du Travail devant les Tribunaux pour non application des lois françaises. En effet, nous constatons des violations permanentes de notre législation sur ces questions.

Dernier exemple : tout emploi dans le spectacle est soumis à versement de cotisations sociales, les Musées de France dépendant directement du Ministère de la Culture organisent 240 concerts dans les musées avec 30 musiciens en moyenne employés sans qu'aucune charge sociale ne soit payée.

L'action menée par l'ensemble du monde du spectacle depuis septembre 1991 pour le maintien des artistes dans le régime général de l'UNEDIC présente le même intérêt que l'action contre les décrets sur l'enseignement avec une variante de taille : trois organisations syndicales de salariés se sont alliées au patronat avec la volonté de nous séparer du régime interprofessionnel d'assurance-chômage (en tête la CFDT, la CGC et la CFTC). Pour deux de ces organisations, la CFDT et la CFTC, leur représentativité dans notre secteur est plus que symbolique. Les artistes ont compris que leur statut était en réel danger. C'est pourquoi ce grand mouvement a été et reste possible tant qu'une loi ne viendra pas conforter les propositions qui doivent sortir de la concertation ouverte par le rapport MARIMBERT.

Ces deux mouvements exemplaires dans nos professions ont été possibles car comme le l'indiquais dans la première partie, nous assistons à une mobilisation fantastique des jeunes artistes. Dynamiques et persévérants, ils se sont mobilisés, soit à l'appel de nos organisations ou en se regroupant dans des coordinations. Cela a permis l'occupation de l'Odéon pendant un mois et l'organisation de grèves (notamment celle du Festival d'Avignon le 16 juillet), de manifestations et d'actions spectaculaires.

A plusieurs reprises, il nous a été demandé : que pensez-vous de ces coordinations ? Notre syndicat, le SNAM, n'est pas opposé aux coordinations car elles permettent aux artistes qui n'ont pas encore une sensibilité syndicale de faire leur apprentissage, au travers d'une association, de l'organisation de la défense de leurs droits sociaux, matériels et moraux.

Une coordination et la réinvention des premiers syndicats etc c'est pourquoi notre organisation favorise le rapprochement syndicats/coordinations afin de mettre en commun tout ce qui peut l'être. Il est évident que nos organisations, riches de leurs expériences, ont des orientations qui sur certains points peuvent être très opposées à celles des coordinations. Dans ce cas, nous leur expliquons que notre organisation ne prendra pas en compte telle ou telle revendication, ce qui a été le cas avec certaines coordinations d'intermittents.

Mais, me direz-vous, comment peut-on imaginer que quelques responsables nationaux du SNAM puissent en même temps défendre une thèse et son contraire ? Et bien, nous allons en débattre dans le cadre de nos instances.

François NOWAK,
Secrétaire Général du Syndicat National
des Artistes Musiciens de France.

A l'occasion du numéro 100 de la série commencée en 1962, nous republions deux extraits d'éditoriaux datés de 1956 et 1962

55ème année, nouvelle série n° 1 - Septembre 1956

Le SNAM sera ce qu'en feront les artistes musiciens eux-mêmes. Son autorité et sa puissance ne pourront qu'être l'oeuvre de ses syndicats membres (sections) jouissant eux-mêmes de la confiance et du soutien de leurs adhérents.

Dans l'action syndicale il n'y a pas de rôle mineur et, du plus petit au plus grand, les syndicats (sections) auront une tâche importante et ardue à mener pour parfaire l'édifice qui vient d'être érigé, afin de lui donner force et vigueur.

Le désintéressement, sinon l'opposition, des pouvoirs publics, en matière d'une politique musicale nationale d'une part, la désaffection de certains pour l'action à l'intérieur de la profession, poseront de graves problèmes qu'il devient d'une extrême urgence de surmonter et ce n'est que par la multiplication des initiatives dans le sens de l'unité qu'il sera possible d'y parvenir...

Jean BERSON, secrétaire général

61ème année, nouvelle série n° 2 - Septembre 1962

FRATERNITE

Un bien joli mot. Nous le lisons tous sur les édifices, accompagnant ceux de "Liberté" et d'"Egalité".

Même sur les murs des prisons où la liberté est inconnue, sur celui des casernes où l'égalité semble un non-sens, et enfin sur ceux des écoles où l'esprit de fraternité se traduit souvent par les homériques bagarres des petits d'hommes aux heures de récréation ainsi qu'à la sortie...

Posons-nous cette question : Dans notre milieu de musiciens la fraternité existe-t-elle vraiment ?

On a écrit de l'homme qu'il était un loup pour l'homme.

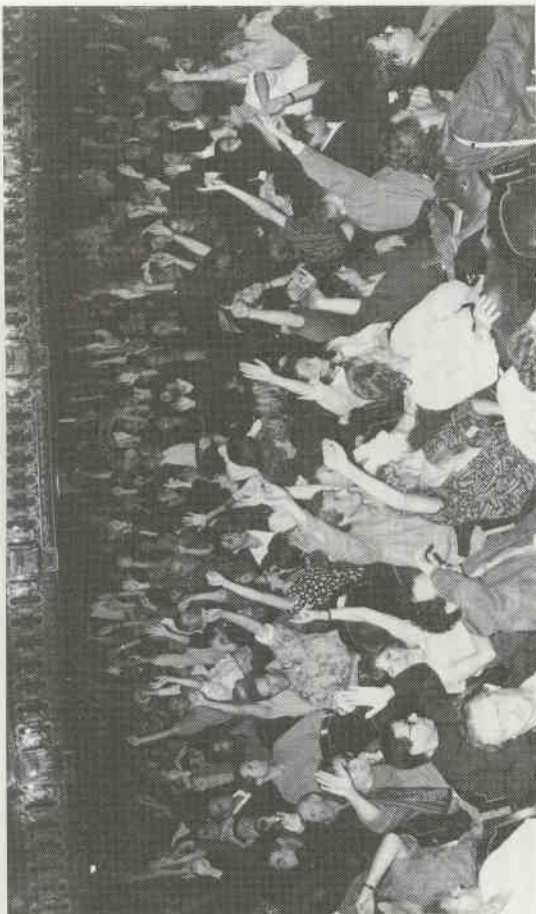
Ne constatons-nous pas, hélas, que le MUSICIEN EST PARFOIS UN LOUP POUR LE MUSICIEN ?...

La cause de cette absence de fraternité est tout simplement dans cette LUTTE POUR LA VIE, cette guerre implacable qu'est contraint de mener l'artiste musicien pour gagner sa vie ou tout au moins tenter de la gagner.

Jacques MARION, rédacteur en chef

PAS DE REPIT DANS LA MOBILISATION : SEPTEMBRE, OCTOBRE, LA LUTTE S'AMPLIFIE

Le mois d'août, pause traditionnelle de la vie sociale et économique dans le pays, n'a pas eu raison de la mobilisation des professionnels intermittents du spectacle et de l'audiovisuel. Bien au contraire.



Dès le début du mois de septembre, la mobilisation et la lutte pour la prorogation des annexes cinéma-spectacle et l'ouverture d'une réelle concertation ont repris de plus belle.

Le 7 septembre, comme convenu fin juillet lors de la levée de l'occupation de l'Odéon, une Assemblée Générale se tient dans ce théâtre. Près de 1500 professionnels y participent. Cette réunion permet de faire le point sur la mobilisation et sur le fond du dossier. A travers plusieurs interventions, une étude détaillée des propositions du CNPF est faite, permettant de montrer le but du patronat : exclure le plus grand nombre d'intermittents de toute indemnisation chômage.

Il est à noter que suite à ces interventions, la presse qui n'avait pas été tendre avec nos positions, ainsi que M. Jean-Pierre VINCENT,

rapporteur de M. Jack LANG, en juillet chantent quelque peu de positions et commentent à saisir la pertinence de nos analyses. Les professionnels musiciens, choristes, danseurs, comédiens, techniciens et ouvriers du film, présents ce jour là décident de la suite à donner au mouvement :

- le 10, organisation d'une action spectaculaire à Paris ;
- le 17, manifestation parisienne et journée de grèves ;
- le 24 au plus tard, organisation d'une grève nationale reconductible pour obtenir la prorogation et l'ouverture de la concertation.

Ces décisions prises, à une très large majorité, l'ont été alors que les dates de réunions des partenaires sociaux n'étaient pas encore connues.

Le lendemain, les médias se font largement l'écho de cette assemblée et annoncent l'action spectaculaire du 10 septembre.

Ce jour là, 150 à 200 intermittents parviennent, au nez et à la barbe de la police, à investir l'Académie Française et à réunir une conférence de presse sous la Coupole. (cf. article).

Le 17, manifestation parisienne de la place du Palais Royal au CNPF, rue Pierre 1er de Serbie. 5000 professionnels y participent et réclament, sous les fenêtres du patronat, de connaître la date de la réunion des partenaires sociaux. Cette date sera connue le jour même : ce sera le 25 septembre à 15 heures au CNPF.

Pendant la manifestation, le théâtre de la Colline est investi, alors que le Ministère de la Culture nous en avait refusé l'accès, afin d'y tenir une Assemblée Générale le soir. La manifestation se disperse après que l'appel au déclenchement de la grève pour le 24 ait été fait et que les intermittents soient appelés à rejoindre le Théâtre de la Colline pour tenir cette Assemblée Générale.

Lors de cette réunion, la grève est organisée et un comité de préparation est mis en place, comprenant les représentants des syndicats et des non-syndiqués.

Le 24, la grève est déclenchée : son succès est mitigé. La date, où nombre de théâtre n'ont pas repris leur activité, ou d'autres en sont au niveau des répétitions, n'est pas la meilleure mais elle nous est imposée par le calendrier de négociation. La mobilisation à répétition de nos professions depuis des mois entraîne un suivi inégal du mot d'ordre de grève.

Le 24 au soir, devant un Théâtre de Chaillot plein à craquer, nous nous trouvons devant un dilemme : reconduire la grève alors que son succès est relatif, la stopper alors que le lendemain se réunissent les partenaires sociaux.

L'ambiance est tendue, les professionnels présents sont sur la brèche depuis des mois et savent que notre sort est en train de se

jouer. Après un débat âpre et houleux, l'Assemblée Générale décide finalement à une très faible majorité de ne pas reconduire la grève mais appelle à renforcer l'information en direction de la profession et à maintenir la mobilisation en annonçant dès le lendemain un rassemblement devant le CNPF à 15 heures.

La sortie de Chaillot sera pour certains dramatique tant il est vrai qu'on ne reste pas mobilisé pendant si longtemps sans souffrir de voir les difficultés que nous rencontrons pour faire vivre un mouvement de lutte où toutes nos professions devraient trouver unanimement leurs places.

Cette question est très importante car elle entraîne des tiraillements et des débats entre les non-syndiqués, les responsables, et les adhérents des syndicats de la Fédération du Spectacle-CGT.

Nous connaissons les difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans le développement et la vie d'un tel mouvement. Nous connaissons, syndiqués et responsables des syndicats, les enjeux de cette lutte, la casse de nos professions que le CNPF veut organiser avec l'aval du gouvernement, et le niveau de mobilisation et de riposte que nous devons engager pour ne pas accepter les diktats du patronat.

Mais, agissant en permanence pour regrouper le plus largement l'ensemble de nos professions pour unifier les intermittents dans ce mouvement, nous savons qu'il n'y a pas de raccourci, de bouton sur lequel nous pouvons appuyer pour déclencher la grève totale et la mobilisation de tous.

Ce sont ces réalités, ces constats de niveau de mobilisation dont nous devons en permanence tenir compte pour construire le rapport de force nécessaire avec le patronat et le gouvernement.

L'Assemblée Générale du 24 a été le révélateur de toutes ces tensions et de tous ces débats. Nous partageons tout-à-fait le désarroi de non-syndiqués et même de syndiqués devant toutes ces difficultés mais nous dénonçons le plus fermement toutes



Le 16 octobre, se réunit le Comité Supérieur de l'Emploi qui doit analyser ces textes et donner son avis au Ministre du Travail avant qu'elle ne donne l'agrément au nom du gouvernement.

Nous sommes présents ce jour là et pénétrons dans les locaux du Comité où une délégation sera reçue et exposera nos positions sur ces questions. La réunion du Comité sera de fait renvoyée au vendredi suivant (le 23 octobre).

Il est à noter que la CFDT, la CGC et la CFTC n'avaient pas cru bon d'être présentes mais avaient envoyé un courrier.

Devant la violation par le CNPF d'une convention de droit privé (le règlement de l'UNEDIC), la Fédération du Spectacle-CGT et la Confédération décident de porter l'affaire devant le Tribunal de Grande Instance de Paris. Affaire à suivre...

Le 19, à l'appel de la Fédération du Spectacle-CGT et de ses syndicats, la manifestation nationale réunit à Paris plusieurs milliers de professionnels intermittents. Ouverte par le

cortège des régions et terminée par celui du SAMUP, elle se rend de l'Opéra Garnier à l'Hôtel Matignon, où des milliers de cartes pétitions adressées à M. BEREGOVY et signées par les manifestants seront déposées par une délégation.

Au passage près du Panthéon, l'ensemble de la manifestation, s'allongeant par terre, simulera la mort du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel, conséquence de l'application des textes du CNPF.

La balle est à présent dans le camp du gouvernement.

A la veille de l'ouverture de la concertation Ministère de la Culture, du Travail, des Affaires Sociales, Mme AUBRY ne peut agréer des textes, qui dans leur adoption, mettent en cause le règlement de l'UNEDIC et massacent des secteurs entiers de nos professions.

Nous continuerons à nous mobiliser et d'agir pour qu'enfin soient préservées les spécificités de nos professions et soit sauvegardée la culture dans notre pays.

Assemblées Générales sont organisées le lundi 28 septembre et le jeudi 29. Nous y développons en détail le contenu du protocole du 25 septembre et organisons les suites du mouvement.

Le 7, jour de réunion de la CPN : journée d'information en direction de la profession.

Le 19, manifestation nationale à Paris de l'Opéra Garnier jusqu'à l'Hôtel Matignon, résidence du Premier Ministre.

Durant toute cette période, nous aurons de très nombreux entretiens et rencontres avec les représentants des Ministères de la Culture et du Travail. Nous n'aurons de cesse de leur expliquer la réalité de ce texte de nos professions. L'objectif étant de tout mettre en œuvre pour que ce texte ne soit pas agréé.

Le 7, lors de la CPN les nouvelles annexes 8 et 10 seront signées par les trois confédérations : CFDT, CGC et CFTC. En l'état, ces textes ne devraient être adoptés car l'article 2 du règlement de l'UNEDIC stipule qu'il faut 3/4 de chaque collège pour qu'un texte soit pris en compte. Pour le collège salariés, il aurait donc fallu que quatre confédérations le signent.

manipulations anti-syndicales qui ont pu voir le jour au lendemain du 24. Il faut noter le jeu démagogique de certains dirigeants de FO qui sont prêts à tout pour faire exister leur syndicat.

Le 25 à 15 heures, les partenaires sociaux se réunissent au siège du CNPF. Notre délégation conduite par Maurice LAMOOT de la Confédération comprend André QUILLEC, confédéral, Micheline LAROSE (textiles) Jean VOIRIN (FNSAC), Anita PEREZ (SNTR), Maurice TRAVAIL (SFA), Marc SLYPER (SAMUP-SNAM).

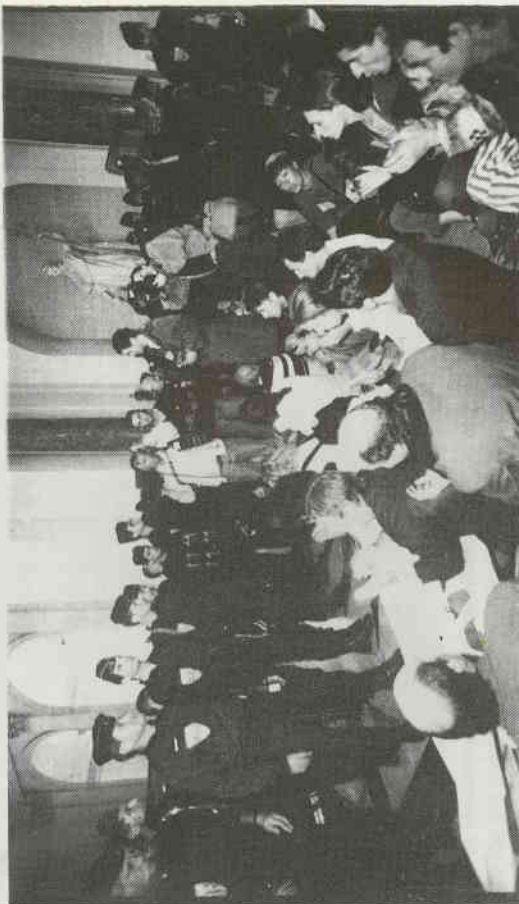
Jusqu'à 23 h 30, nous allons expliquer les dangers de ces textes et le résultat de leur application sur nos professions.

Nous ferons échouer deux projets de protocoles mais finalement un texte sera adopté par trois confédérations : CFDT, CGC et CFTC (cf. analyse de ce texte).

Les professionnels réunis, rue Pierre 1er de Serbie, feront entendre leur colère à la sortie de la négociation. Ce texte adopté, il faut que le CNPF le fasse signer dans le cadre de la Commission Paritaire Nationale de l'UNEDIC. Celle-ci est convoquée le 7 Octobre. Deux

DERNIÈRE NOUVELLE

Martine AUBRY a finalement agréé les annexes 8 et 10. Garante du bon respect du Code du Travail, elle a pris la responsabilité d'agréer un texte en contradiction totale avec le règlement de l'UNEDIC. Nous en débattons devant les tribunaux. A suivre...



Le 10 septembre, l'ensemble de la presse avait annoncé l'organisation d'une action spectaculaire des professionnels intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audio-visuel.

A 11 h 30, 400 professionnels se réunissent à la Bourse du Travail. 200 d'entre-eux s'organisent par groupe de dix et partent vers 12 h 30 dans toutes les directions se promener dans le métro.

A 13 h 45, la presse est réunie sur le parvis de l'Odéon.

A 14 heures, 50 intermittents pénètrent dans les locaux de l'Académie Française et prennent possession de la Coupole. La presse prévenue à l'Odéon les rejoint à 14 h 05.

Les groupes formés le matin à la Bourse du Travail convergent des bouches de métro alentours dès 14 heures vers l'Académie.

Les forces de police, sur les dents depuis le matin, bloquent à 14 h 10 les accès de l'Académie. Hélas, il est trop tard. 150 inter-

mittents sont déjà à l'intérieur ainsi que l'ensemble de la presse.

Une conférence de presse s'organise sous la Coupole où nous nous enfonçons. Vers 15 heures, les CRS pénètrent dans les locaux, brisent les portes vitrées de la Coupole à coups de crosse et nous demandent de sortir.

Devant notre refus, c'est manu militari que nous serons entraînés à terre et sortis de la Coupole. L'ensemble de ces opérations de police se fait devant la presse qui filme et photographie toutes ces exactions.

A la sortie de l'Institut de France, une cinquantaine d'intermittents seront interpellés devant 300 professionnels qui scandent leur solidarité.

Amenés au Commissariat du 13ème, ils seront tous relâchés à 18 heures.

Le soir, l'ensemble des télévisions diffuseront ce sujet dans leurs journaux. Malgré la mobilisation policière, la décision de l'Assemblée Générale du 7 septembre à l'Odéon a été tenue.

LES MINISTRES DE LA CULTURE ET DU TRAVAIL ORGANISENT LA "CONCERTATION"

Fin juin, les Ministres de la Culture et du Travail ont nommé M. Jean MARIMBERT, à la suite de la mobilisation de nos professions, à la tête d'une mission sur le statut et les problèmes des intermittents.

Suite à ces travaux les Ministres organisent une vaste concertation. Celle-ci démarre en séance plénière le 4 novembre à 8 h 30 au Ministère du Travail.

Les représentants au titre de l'administration seront : Ministères du Travail, de la Culture, des Affaires Sociales, de l'Intérieur, Secrétaire d'Etat à la Communication. Pour les employeurs, 14 organisations seront représentées. Les organismes : AFDAS, les Congés Spectacle, GRISS, UNEDIC, ACOSS sont aussi invités. Les organisations syndicales CFDT, CGC, CFTC, FO et CGT et une organisation autonome, le SNTPT de la rue de Trétaigne, y sont conviés.

Nous sommes la seule organisation totalement représentative de l'ensemble des secteurs concernés et nous constatons que notre délégation de trois représentants est complètement noyée parmi l'ensemble des participants. Quelle concertation !

Quatre groupes de travail devront se réunir à la suite de la première réunion :

- Connaissance et prospective de l'emploi et des qualifications dans le secteur culturel.
- Le droit social et son application dans le secteur culturel
- La couverture conventionnelle du secteur culturel
- La formation professionnelle et les conditions d'exercice de la profession

Dans ces groupes de travail, il n'y aura qu'un représentant pour notre Fédération. Ce que nous dénonçons. Ou est la légitimité des délégations si l'on tient compte de la représentativité ?

Il semble que les Ministères veulent aboutir rapidement sur :

- Le changement de l'Ordonnance de 45
- Le changement de la vignette sécu avec mise en place d'un système à deux vitesses selon les revenus. Nous y sommes complètement opposés.
- Mise en place d'un Conseil National des professions du spectacle (paritaire)
- Création d'un observatoire des professions du spectacle.

Le reste des problèmes abordés par M. MARIMBERT dans son rapport d'étapes : le Guichet Unique, la lutte contre le travail au noir, l'extension des conventions collectives, etc. semblent ne devoir être abordés concrètement en terme de textes de loi que l'année prochaine. Cette concertation semble déjà bien verrouillée !!

Cette appréciation s'est trouvée vérifiée le 4 novembre lors de l'ouverture de la concertation. La délégation de la Fédération et de ses syndicats (SNAM, SFA, SYNPTAC, SNTR, SGTIF, SFRT) n'a pu participer dans son entier à la réunion d'ouverture. Seuls deux sièges nous étaient réservés comme pour l'ensemble des autres confédérations y compris le syndicat autonome de la rue de Trétaigne. Devant notre détermination à participer à cette réunion, Jack LANG et Martine AUBRY ont reçu Jean VOIRIN, Secrétaire Général de la Fédération, et lui ont proposé de doubler les sièges prévus pour notre délégation. Les représentants de nos syndicats ont refusé de voir certains corps professionnels exclus de la concertation et donc seul Jean VOIRIN a siégé à cette réunion. Les trois autres places sont restées vides. Notre fermeté nous a permis d'obtenir la présence de l'ensemble de nos syndicats dans les groupes de travail. Nous ferons tout pour que cette concertation débouche sur les textes de lois, les décrets et les directives que nos professions réclament depuis des années.

HISTOIRES DE DECRETS

Depuis le départ de M. Michel SCHNEIDER, les rapports de notre syndicat avec la Direction de la Musique sont redevenus normaux, c'est-à-dire que des concertations régulières ont lieu.

M. Thierry LE ROY, le nouveau Directeur de la Musique, tenait à ce que M. LANG, Ministre de la Culture, signe les décrets concernant nos cadres d'emploi, argumentant que, même imparfaits, ceux-ci pouvaient servir de base de départ à une organisation de nos professions.

Néanmoins, M. LE ROY a rapidement compris qu'un certain nombre d'enseignants titulaires allaient être soit gravement lésés parce que déclassés, soit hors statut parce que restant sur un emploi spécifique avec la fragilité qu'entraîne cette situation.

D'où l'idée de créer un Certificat d'Aptitude spécifique, attribuable sous certaines conditions, d'ici 1995, permettant de régler positivement la situation de tous les enseignants qui étaient sur la grille indiciaire des professeurs avec abatement.

Le premier texte paru au Journal Officiel du 12 Juin 1992 concerne les emplois à temps partiel, ceux-ci ayant été rendus impossibles pour les communes de plus de 5000 habitants par un décret de 1991.

Le nouveau décret mentionne nos professions dans la liste des emplois pour lesquels les communes de plus de 5000 habitants peuvent recruter.

Le deuxième texte en discussion, maintenant paru au Journal Officiel du 3 Septembre 1992 concerne l'organisation des concours internes, examens professionnels sans lesquels aucun recrutement ne peut avoir lieu.

Le troisième texte paru au Journal Officiel du 11 octobre 1992 concerne l'attribution des C.A. et des C.A. spécifiques.

La commission d'homologation se met en place avec des représentants du syndicat.

Tout ceci démontre que les choses avancent même si nous trouvons qu'elles avancent lentement.

Malheureusement tout n'est pas quasi positif. Concernant les régimes indemnitaires, celui qui va nous être imposé est un des plus ridicules de ceux accordés à d'autres catégories de la Fonction Publique Territoriale, nous n'aurons même pas droit à celui des enseignants de l'Education Nationale, et ce malgré un travail sérieux et argumenté fourni par nos représentants à la Direction de la Musique.

Rien n'est prévu pour les professeurs faisant office de directeur, rien n'est prévu pour le défraiement de transport des professeurs travaillant en structure éclatée, etc.

Ensuite, il reste le point certainement le plus important ou le plus délicat dont l'examen est toujours repoussé : c'est la situation des non-titulaires, pour eux rien n'est prévu.

Que vont-ils devenir ?

Comment va-t-on gérer leur situation mystère ?

Enfin, nous ne savons toujours pas comment et quand se fera l'ouverture des listes d'aptitude, comment se fera la publicité sur les recrutements, etc.

Donc beaucoup reste à faire, la mobilisation est plus que jamais à l'ordre du jour.

Nomination : M. Jean-Pierre MOREAU est le nouveau responsable de l'enseignement en remplacement de M. Luc ALLAIRE à d'autres fonctions.

Danielle SEVRETTE
Syndicat des Artistes Musiciens de Paris

UN COMITE FEDERAL NATIONAL DETERMINANT POUR L'ORGANISATION FEDERALE DES REGIONS

Le 16 et le 17 novembre 1992 aura lieu à Bourges le Comité Fédéral National. Cette instance est une étape dans la vie de la FNSAC et donc d'une importance certaine pour tous ses syndicats. Rappelons pour mémoire que le CFN est une assemblée divisionnelle entre deux congrès.

Un des thèmes de réflexion de ce CFN portera sur l'organisation fédérale des régions. Pour les syndicats du SNAM, l'activité syndicale en région est le fondement de leur existence. Les syndicats du SNAM sont les seuls à être statutairement ancrés dans les régions. Les autres syndicats de la FNSAC sont organisés en structure nationale déléguant parfois en régions.

Depuis plusieurs mois, l'actualité sociale a révélé dans les régions une prise de conscience collective des problèmes de la profession et souvent d'une manière spontanée suscitant un large débat. Nos syndicats, collant à la réalité du terrain, s'investissent dans ces réflexions. Il devient important que les organisations de la FNSAC travaillent à apporter des pistes et des propositions pro-

pres à insuffler une démarche syndicale aux nécessités des professionnels.

Les syndicats du SNAM sont parmi les mieux placés pour faire connaître les aspirations des professionnels de toutes les régions.

Leurs expériences de la vie syndicale régionale est incontournable et il est important qu'ils prennent toute leur place dans ce débat qui va s'ouvrir et dans les réalisations qui en découlent.

Comment vit en région le syndicat ?

Comment mettre en place des structures qui fédéreront les professionnels qui par ailleurs travaillent souvent ensemble ?

Comment pouvons-nous faire reconnaître en région l'intérêt de nos luttes pour l'ensemble des salariés ?

Le CFN attend les questions, les réponses aussi des professionnels de régions. Les syndicats du SNAM seront présents à Bourges pour faire avancer les choses.



14EME CONGRES DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES MUSICIENS

Le 14ème Congrès de la FIM se tient à Paris du 9 au 12 novembre 1992 à l'Hôtel Pullman Saint-Jacques. Ses travaux réunissent plus d'une centaine de participants venant des cinq continents : 30 pays, 40 syndicats, 300.000 musiciens.

L'ordre du jour du Congrès est le suivant :

- Ouverture du Congrès avec divers discours dont celui du Président de la FIM. Suivent un certain nombre de points relatifs au fonctionnement de la FIM et du Congrès.
- Délibération et approbation du rapport d'activité et des différentes motions.
 - Conditions de travail, salaires, tarifs
 - Mouvement des musiciens au delà des frontières
 - Utilisations secondaires de prestations musicales
 - Relations avec les organisations internationales et la Communauté Européenne
 - Droits des Artistes-Interprètes
 - Politique culturelle
- Rapports des syndicats membres
- Finances
- Elections des instances de la Fédération et clôture du Congrès

Le SNAM présentera 19 motions à ce Congrès. Les participants sont invités à diverses soirées.

Dimanche 8

dîner concert offert par le SAMUP et le SNAM

lundi 9

"La Nuit des Musiciens" gala aux Folies Bergère suivi d'un souper offert par la SPEDIDAM et l'ADAMI

Mercredi 11

Dîner concert sur bateau mouche offert par la SPEDIDAM et l'ADAMI

Jeudi 12

le SNAM invite à une soirée jazz avec participation des musiciens congressistes

**UN COMPTE-RENDU DU DÉROULEMENT DU CONGRÈS
SERA PUBLIÉ DANS UN PROCHAIN NUMÉRO.**

LES ARTISTES LYRIQUES SE MOBILISENT !

La saison dernière, à l'occasion de la production "West Side Story" au Châtelet, le SAMUP a mené une lutte exemplaire pour préserver l'emploi des musiciens vivant en France. En effet, pour ces 88 spectacles, le Châtelet avait engagé des musiciens américains, sans aucune autorisation préalable de la DDTE (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi). Ce combat de grande ampleur a porté ses fruits : pour "Hello Dolly" cette année, ce sont des musiciens résidant en France qui seront dans la fosse.

Mais en ce début de saison, c'est au tour des artistes lyriques de se mobiliser :

Pour la production d'"Eugène Onéguine" en septembre et octobre, le même Châtelet a engagé le chœur russe de Saint-Petersbourg (60 chanteurs), et cette fois, la DDTE a accordé les autorisations nécessaires, avec l'aval de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de l'ANPE-Spectacle, alors que dans le même temps, la situation des artistes des chœurs vivant en France est de plus en plus préoccupante.

M. LISSNER, Directeur du Châtelet, a été alerté dès le mois de juin sur les graves conséquences d'une telle politique culturelle, et n'a jamais répondu.

C'est donc à l'initiative de la branche "Lyriques" du SAMUP que les artistes qui constituent habituellement le Chœur du Châtelet, se sont mobilisés :

Le Ministre de la Culture, M. Jack LANG, et le Ministre du Travail, Madame Martine AUBRY, ont été informés de la légèreté avec laquelle leurs services ont permis de telles embauches, au mépris de la loi, et sans se préoccuper de la situation des artistes des chœurs intermittents locaux, à qui l'on reproche dans le même temps d'être privés d'emploi et donc d'aggraver le déficit des ASSEDIC.

La DRAC, la DDTE, l'ANPE ont également été contactées.

Chaque député, chaque sénateur, chaque conseiller de Paris, et le Maire, M. CHIRAC, en premier lieu, ont également été alertés.

C'est ainsi plus d'un millier de personnalités politiques, auxquelles un soutien a été demandé dans cette affaire. Les réponses sont d'ores-et-déjà nombreuses.

De plus, à l'occasion de chaque représentation d'"Eugène Onéguine", les artistes des chœurs du Châtelet distribuaient au public arrivant au théâtre un tract d'information. La compréhension et le soutien des spectateurs sont en effet indispensables pour qu'une telle attitude et un tel manque de cohérence de la part des pouvoirs publics ne se reproduisent plus.

En tout, plus de 8000 tracts ont été distribués, lors des 7 représentations, avec un accueil le plus souvent très favorable.

Nous sommes sûrs qu'une telle opération ne restera pas sans succès, et qu'elle créera un précédent dans notre profession (appelons pour mémoire les difficultés rencontrées à Bercy, Lyon, Aix-en-Provence, etc.).

Il est temps en effet de faire savoir que partout en France, comme c'est le cas au Châtelet, les artistes des chœurs vivant en France sont parfaitement capables, comme leurs collègues instrumentistes, d'interpréter un répertoire aussi varié qu'international. Ils l'ont d'ailleurs prouvé à de multiples occasions ces dernières années, rencontrant un accueil très chaleureux tant du public que de la presse.

Si nous voulons que perdure notre Culture, et qu'elle puisse rayonner dans l'Europe et le Monde de demain, donnons-lui ici-même les moyens d'exister ! Il faut pour cela permettre aux artistes résidant en France de vivre de leur métier. A nous de nous regrouper pour l'obtenir !

Philippe GRENECHE
Syndicat des Artistes Musiciens de Paris

NOUVELLES ANNEXES CINEMA-SPECTACLE

DES NOUVEAUX TEXTES INAPPLICABLES QUI DEFAVORISENT LES PLUS PRECAIRES

Les nouvelles annexes signées par la CFDT, la CFTC et la CGC le 7 octobre chamboulent totalement les règles d'indemnisation chômage des intermittents.

La question du recouvrement des cotisations sociales a toujours été pour nous un point central. La réponse du CNPF est dramatique : la convention GRISS-UNEDIC est dénoncée.

Les ASSEDICS sont chargées de s'occuper à présent du recouvrement. Quand on sait qu'elles ne possèdent aucun fichier d'employeurs, on peut s'attendre au pire. On sait par exemple qu'en province certaines entreprises de pompes funèbres font passer leur employés comme intermittents du spectacle.

De plus, pour la région parisienne, le GARP serait chargé de cette tâche et l'on sait qu'il

est plus que réticent à cette idée. Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que l'ensemble des ASSEDICS régionales refusent de prendre en charge le recouvrement des cotisations. Sans commentaire !

Les conditions d'applications et durées d'indemnisation ont totalement changé. La notion de reliquat disparaît.

Une allocation dégressive est mise en place (20 % pour les moins de 50 ans ; 10 % pour les plus de 50 ans). Enfin pour 507 heures, nul ne pourra obtenir 365 jours d'indemnisation.

Le nombre de jours indemnisés à taux dégressif est suivi de "maximum" ce qui veut dire qu'il n'y aura plus de reliquat. L'indemnisation ne pourra dépasser 365 jours.

DUREE D'AFFILIATION	AGE A LA FCT	DUREE TAUX. NORMAL	DUREE TAUX. DREGRESSIF
507 heures dans les 12 mois qui précèdent la FCT		91 jours	274 (max.)
676 heures dans les 12 mois qui précèdent la FCT	moins de 50 ans	142	223 (max.)
	50 ans et plus	172	193 (max.)
845 heures dans les 12 mois qui précèdent la FCT	moins de 50 ans	132	223 (max.)
	50 ans et plus	223	142 (max.)
1014 heures dans les 12 mois qui précèdent la FCT	moins de 50 ans	243	122 (max.)
	50 ans et plus	274	91 (max.)

FCT : Fin contrat de travail

La notion de fin de contrat travaillé - FCT - introduit un changement considérable sur la date anniversaire. Cette date ne sera plus fixe. L'ouverture des droits se fera à partir de la dernière FCT.

Ainsi, un allocataire qui ouvre des droits pour 507 heures au 1er mars 1993 aura droit à 91 jours à taux normal et 274 jours maximum à taux dégressif. De ces 274 jours, il faut ôter la franchise avant le versement des allocations et le décalage.

Le 1er mars 1994, on va réexaminer le dossier de notre allocataire. A cette date, il a effectué 507 heures. Il ouvre donc à nouveau des droits pour 91 jours à taux normal et 274 jours max. à taux dégressif. Mais sa dernière FCT est le 31 décembre 1993. Ces nouveaux droits partiront donc du 1er janvier 1994.

Il va donc rembourser ses allocations à taux dégressif de janvier à février 1994 et toucher à la place 31 jours pour janvier et 28 jours pour février sur ses 91 jours à taux plein. Le remboursement sera fictif et se fera par déduction sur le versement des nouvelles allocations.

Pour 507 heures, en 1993, cet allocataire aura donc eu une ouverture de droits sur dix mois. De plus, nous sommes le 1er mars 1994, sa nouvelle date anniversaire est le 31 décembre 1994. Il lui reste donc 10 mois pour faire 507 heures.

Allocation de base

Le calcul de l'allocation de base est aussi changé. Le Diviseur du Salaire Annuel de Référence - SAR - se fait selon la formule :

Nombre d'heures directement déclarées sous cette forme : 7 + nombre d'heures issues des cachets (12 par cachet isolé et 8 par cachet groupé) : 11.

Calcul de la franchise

Le calcul de la franchise est métamorphosé. La convention générale de l'UNEDIC adoptée le 18 juillet 1992 impose à chaque allocataire une franchise de 7 jours.

A cette franchise, s'ajoutent des jours supplémentaires calculés selon la formule :

$$F = \frac{\text{Salaire Annuel de Référence}}{\text{SMIC mensuel (5,756 F)}} \times \frac{\text{Salaire Journalier de Référence}}{3 \times \text{SMIC journalier (877 F)}}$$

Ce nouveau calcul implique que tous, y compris les plus bas revenus, auront des jours de franchise en plus. Cette franchise correspond à des jours de non indemnisation à compter de la date d'ouverture de droits.

Décalage

Le décalage est aussi remanié. Précédemment pour un jour travaillé, nous avions 1 jour de décalage (jour non indemnisé). Dorénavant ce décalage sera calculé par mois et par la formule suivante :

$$\text{Décalage} = \frac{\text{nombre d'heures de l'activité constatée exprimée en heures}}{7} + \frac{\text{nombre d'heures de l'activité constatée exprimée en cachets}}{11}$$

Pour permettre ce calcul, la carte d'actualisation mensuelle va changer et fera apparaître le nom ou la raison sociale des employeurs, le nombre d'heures travaillées, le nombre de cachets isolés, le nombre de cachets groupés. Toute activité qui ne sera pas déclarée dans le mois ne pourra être prise en compte.

On le voit, les conditions d'indemnisation chômage des intermittents vont profondément changer. Les Ministres qui déclaraient que pour 507 heures nous aurions toujours droit à 365 jours d'indemnisation ont trompé leur monde durant ces derniers mois.

Ces nouvelles dispositions, après exemples et calculs, s'attaquent aux plus précaires. Le CNPF cherche ainsi à exclure de toute indemnisation et du système lui-même ceux qui en ont le plus besoin, les plus défavorisés.

Depuis plusieurs années, le Syndicat de Bretagne des Artistes Musiciens a fait de la lutte contre le travail clandestin un de ses objectifs principaux.

Le travail clandestin se caractérise par le fait qu'un employeur ne remplit pas ses obligations sociales vis-à-vis de son salarié. L'emploi de musiciens étant souvent très courant, cela facilite pour l'employeur indolent la fraude et le vol (en effet, un employeur qui ne reverse pas les cotisations salariales est un voleur, un délinquant patronal).

Mais tout le monde sait comment s'organiser sur une vaste échelle le trafic de main d'œuvre artistique.

Les organismes sociaux et les administrations ne se considèrent pas comme indifférents au problème.

Toutefois, certains ne sont pas persuadés qu'il s'agisse bien d'un problème dépendant de leur compétence, d'autres estiment n'avoir pas les moyens suffisants, ce qui fait que personne ne s'est donné les moyens de se saisir de ce dossier. Personne ? Non.

Seule la SACEM s'est donnée ces moyens mais, hélas, pas pour lutter contre le travail clandestin. Pour la SACEM, l'argent des droits des éditeurs, et accessoirement des auteurs et compositeurs, n'a pas d'odeur et surtout pas celle des pratiques qui appellent parfois une certaine féodalité.

Aussi, ces constats faits dans deux rapports pour les commissions départementales de lutte contre le trafic de main d'œuvre, le SBAM-CGT a élaboré l'idée d'un organisme qui concrétiserait les efforts des caisses et tutelles concernées en utilisant les méthodes éprouvées de la SACEM.

En clair, récolter les informations à travers tous les médias, les saisir et les redistribuer à toutes les caisses en prenant soin d'informer

l'employeur de cette initiative. Le SBAM-CGT avait nommé ce projet "Observatoire Régional des Activités du Spectacle".

Lors de la rencontre de M. SLYPER et G. GRALL avec M. J. MARIMBERT, il avait été évoqué ce projet qui par ailleurs prend forme chez nos amis du Languedoc-Roussillon (nul n'est prophète en son pays, hélas).

A la lecture du rapport MARIMBERT et à celle du programme de la concertation, ce projet s'est transformé en observatoire national.

Est-ce parce que "régional" ne faisait pas assez ambitieux pour le Ministère que "national" a été retenu ?

Dans ce cas, "national" n'est-il pas un peu étriqué à côté de ce qui aurait pu être "européen" ou même "mondial" ?

Nous connaissons la facilité du gouvernement à fournir toutes les propositions faites par les professionnels (réforme de l'ordonnance de 1945, CGAIS, etc.) et nous ne nous laisserons pas abuser par les paillettes et le strass, fond de commerce principal de M. Jack LANG.

Nous abandonnons donc le projet d'"Observatoire" et nous nous attelons à une nouvelle proposition qui prendra l'appellation provisoire de "Centre Régional de Contrôle des Activités du Spectacle".

Si dans le prochain rapport MARIMBERT ou dans les discussions de la concertation nous retrouvons l'appellation "Centre National des Activités du Spectacle", nous aurons enfin compris que ce n'est pas l'efficacité sur le terrain mais celle des moquettes ministérielles qui préoccupe M. Jack LANG. C'est normal, on sait que c'est là qu'il est le meilleur !

Gilles GRALL
Syndicat de Bretagne des Artistes Musiciens

" Musicien échange argent contre espoir"

Cette petite annonce n'est pas nécessaire. Car beaucoup ont compris que les artistes ou les groupes qui voient toutes les portes obstinément closes sont prêts à payer pour n'importe quoi, pourvu que cela ressemble à l'ouverture d'une de ces portes.

Hélas, souvent derrière elles, il n'y a que du vide qui résonne encore des pas de l'arnaqueur parti chercher un autre pigeon.

Pour s'approprier les réserves pécuniaires de l'artiste plein de foi, tout un mode s'agit et rivalise d'imagination :

Il y a d'abord les concours. Ah ! Les prix des concours !

• Le 45 t. souhaité, celui qui vous fera découvrir.

• L'enregistrement dans un "gros" studio qui vous donnera "le son".

• Le contrat dans une maison de production.

Autant de mots magiques qui font s'ouvrir toutes les bourses pour s'inscrire.

Bien sûr, il ne faut pas mettre tous les concours sous les projecteurs de l'accusation. Et participer à un concours, s'il est bien fait, peut réellement présenter un intérêt (public important, expérience scénique, confrontation avec d'autres artistes et musiciens...).

Que penser alors de ce concours national qui édite une superbe revue en couleur sur papier glacé, qui a toutes les allures du "gros" concours qui est aussi le plus cher en droits d'inscription (pour un groupe : entre 400 et 600 F) ... et quand vous êtes "sélectionnés" pour l'aventure que découvrirez-vous ?

1/ Certaines salles ressemblent à des gares.

2/ La publicité n'a pas été faite. Résultat : un public composé des participants et de leurs accompagnateurs.

3/ Le jury ? Suivant les endroits de 10 à ... 3 personnes ! Et qui ne savent souvent pas elles-mêmes ce qu'elles font là. Quant à leur bonne foi... ! Je n'aborderai pas ce sujet ici et ne dirai pas les commentaires que l'on peut entendre !

Une fois de plus, il faut dire qu'il y a des concours dignes de ce nom. De ceux dont on vous montre les notes et appréciations de chaque juré - plus de dix au total, parfaitement prévenus de ce qu'ils ont à noter -

Où l'animateur fait le même travail de présentation pour tous les concurrents.

Où la salle est pleine...

Justement ceux-là existent, et comme par hasard ce sont aussi ceux-là qui sont bien souvent dotés des plus gros prix (15.000 F le premier prix) !

Ensuite, il y a les guides, répertoires et autres carnets d'adresses.

"Musicien, tu n'es plus seul, voici l'outil indispensable pour trouver des contrats et mettre en relation l'organisateur et l'artiste". Les prix varient de 200 à 500 F. Qui a été contacté grâce à eux ?

Et puis l'arnaque s'informatise : le service minitel. Ah ! Le modernisme ! Là encore, les formules varient (mais pas l'esprit) : pour allécher le "client", l'inscription du nom et de l'adresse peut être gratuite. Mais il faut indiquer ce que l'on fait, dans quelle catégorie on se place, la durée du spectacle... Cette fois, il faut payer. C'est de l'ordre de 100 à 150 F l'information supplémentaire.

"Mais vous pouvez être persuadés que les organisateurs vont le consulter !". Pourquoi le feraient-ils quand ils reçoivent chaque jour des propositions d'artistes et cela sans rien faire que de se déclarer organisateur ou même simplement propriétaire d'une salle ?

Et enfin, il y a l'arnac-production ! Vous avez dit PRODUCTION ? Voici les grandes lignes du scénario : "votre voix (votre morceau) nous intéresse. Nous pensons que cela peut marcher".

Irrésistible ça ! N'est-ce pas ce que croit l'artiste lui-même ? Là, il y a plusieurs enchaînements possibles :

- "Mais de nos jours, vous le savez, il faut avoir le SON pour réussir. Aussi nous allons faire une maquette au studio et je la proposerai aux grandes maisons que je connais très bien".

Coût de l'opération : 10.000 ou 70.000 F. Est-il utile de dire qu'il n'y a pas de limite supérieure et c'est l'artiste qui paie ?

ou

- "Mais de nos jours, vous le savez, il faut avoir un CLIP pour réussir. Aussi..."

Coût : le même que précédemment.

ou bien

- "Mais de nos jours, l'artiste ne peut plus se contenter de n'être qu'un interprète. Il doit être co-producteur (du clip, du 45...). Sinon il crève de faim". Là encore, pas de plafond mais une estimation de ce que peut "donner" l'artiste (10.000 à 20.000 F).

Souvent même, l'arnaque commence avant tout ça : "Envoyez vos K7 et 50 F à ...". Et puis on enchaîne. Quand on sait le nombre de groupes qui répondent, c'est déjà rentable pour l'annonceur. Il peut s'en tenir là !

Tous sont des marchands qui se donnent le mot magique de producteurs et font miroiter l'espoir afin de vendre leur produit.

En ai-je oublié ? Sûrement ! Vous les connaissez bien, vous autres musiciens. Vous trouvez leur pub chaque jour dans la boîte aux lettres. C'est d'ailleurs la seule chose à laquelle sert votre adresse répertoriée dans quelque guide ou minitel !

Mais le pire de tout ce système est qu'il peut décourager ceux qui en sont les victimes, qui ont donné tout ce qu'ils avaient (leur foi et leur argent) pour rien.

Reste le sentiment de s'être fait "avoir". Plus que l'argent, l'artiste perd sa confiance en lui-même lorsqu'il réalise que ce n'est ni sa voix, ni sa musique qui intéressaient les "producteurs" ou autres, mais ses sous.

Tout le système s'appuie sur la difficulté que rencontrent les artistes pour jouer et se faire connaître et sur leur sincérité et les efforts qu'ils sont prêts à faire pour "réussir".

Les origines du mal : il faut les chercher dans le laxisme du showbiz mais ceci est encore une autre histoire.

Contribution SDAM 66 Perpignan
Cathy GUERRE



COORDINATIONS

Depuis plus d'un an des coordinations locales et régionales des professionnels du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma se sont créées en régions. Ces professionnels se sont réunis dans le cadre de la remise en cause par le CNPF des annexes 8 et 10 d'indemnisation du chômage.

Structures de regroupement et de mobilisation des intermittents, elles ont cherché rapidement à dépasser le strict niveau de la lutte et se sont lancées dans une réflexion sur le statut professionnel des artistes musiciens et techniciens.

Ces structures sont apparues généralement là où nos représentations syndicales étaient les plus faibles et ne répondaient pas à l'attente des professionnels, ce qui pose bien évidemment le problème de la mise en place des structures fédérales régionales ce dont nous allons débattre au Comité Fédéral National de Bourges des 16 et 17 novembre (cf article).

Dans le cadre des luttes et actions que nous menons pour la défense de nos droits sociaux et pour l'avenir de nos professions, nous, syndicats, agissons avec l'ensemble des professionnels et donc en tout premier lieu avec les coordinations pour mobiliser et construire le rapport de force nécessaire à la défense de nos intérêts.

Le plus souvent, les coordinations sont des structures où les intermittents se retrouvent pour la première fois. C'est donc pour eux la première expérience d'organisation, de mobilisations et de débats. Elles reflètent souvent le malaise profond dont sont sujettes nos professions. Dans le cadre des luttes que nous avons toutes animées et organisées depuis plus d'un an, nous devons tout faire pour développer le travail avec ces intermittents. C'est avec l'ensemble de nos professions que nous pourrions l'emporter sur nos revendications. En développant ce travail

commun, nous amènerons nombre d'entre-eux à rejoindre nos organisations syndicales.

Les coordinations, structures conjoncturelles de rassemblement, de mobilisation, de réflexion, ne peuvent se substituer aux syndicats.

Nos syndicats organisés par professions fonctionnent sur la base de l'adhésion et des cotisations de leurs adhérents. Organismes démocratiques dont la vie est rythmée par des congrès où chacun remet son mandat et redemande par le vote la confiance des adhérents.

Au fil des années, nos syndicats ont assimilé une expérience de la lutte, de la négociation, de la réflexion collective et de l'élaboration.

Les services juridiques que nous avons créés nous amènent chaque année à défendre devant les tribunaux les droits du travail et les droits sociaux bafoués par certains employeurs.

Nos participations aux diverses instances paritaires d'organismes sociaux, de sociétés civiles, de perception et de répartition, de comités d'entreprises, etc. nous donnent avec le temps une expérience dont nous profitons pour faire avancer notre droit à l'emploi et au salariat.

Les responsabilités que nous prenons dans les luttes face aux intransigeances du patronat, de nos employeurs et de l'Etat sont autant de remises en cause permanentes de notre expérience qui permettent d'avancer pour défendre toujours mieux les intérêts de nos professions et faire avancer la réflexion de tous sur notre devenir de professionnel. Dans l'ensemble de notre activité, c'est la totalité des professionnels syndiqués ou non que nous défendons. C'est notre rôle et notre but.

La position de certains au sein des coordinations, qui se permettent d'écrire : "nous nous

sommes accordés sur le principe de demeurer une force de propositions issue d'une permanente concertation, sans chercher d'aucune manière à se substituer aux partenaires sociaux que sont les syndicats de salariés" est plus qu'ambiguë.

Tout d'abord, en aucun cas, les syndicats ne sont que des partenaires sociaux, ils sont et resteront aussi force de réflexion et d'élaboration collective.

Pour nous, il n'est pas question de voir se mettre en place une répartition du travail du type : les coordinations élaborent, les syndicats négocient ces propositions.

Libre à elles, mais nous garderons la totalité de nos prérogatives y compris la réflexion et l'élaboration.

Et ce d'autant plus que nous avons les plus grandes inquiétudes sur l'"élaboration" des coordinations notamment à Strasbourg les 15 et 16 octobre et sur les propositions qui en découlent (ACTE DE STRASBOURG).

Elles veulent "penser l'utopie pour nos professions" mais ce n'est pas à ce titre que ces propositions sont extrêmement dangereuses. C'est dans leur logique même.

La grande "motivation" est celle d'un salaire spécifique qui couvrirait notre activité permanente. Salaire spécifique qui ne sera pas proportionnel au niveau de l'emploi, aux heures de travail salarié mais au volume d'activité ; c'est-à-dire au travail permanent de chacun.

Ce système fonctionnerait sur trois ans et ne veut plus de la course aux 507 heures. Ceci étant dit, au bout de trois ans, il faudra avoir quand même effectué un minimum d'heures pour rester dans le système sinon nous serons versés dans le cadre de la convention générale de l'UNEDIC (on voit la course aux heures que cela impliquera de toutes façons).

Le recouvrement des fonds viendrait des cotisations sociales perçues de la prime de précarité (6 % du salaire) peu versée dans nos professions et de taxes spéciales.

On connaît les problèmes de recouvrement des cotisations que l'on rencontre en permanence. Ces solutions sont loin d'y répondre et laissent un flou total sur ce problème.

Cette logique est extrêmement dangereuse. Pour notre part, nous nous battons pour que soit clairement affirmé notre statut de salarié. Pour cela, nous luttons pour développer le niveau de l'emploi. Que chacun de nos contrats travaillés soient de vrais contrats de salariés.

Pour cela nous devons, plus que jamais, nous battre contre le travail au noir. Nous ne laisserons pas nos employeurs multiples jouer avec le non versement des cotisations sociales.

La bataille que nous menons depuis des années sur ces points est toujours de la première importance et nous ne céderons pas. Nous ne voulons pas être des super Rmistes dans un système européen de "partenariat" que défendent aujourd'hui certains et qui serait la négation de tout ce qui nous a permis dans ce pays d'avoir un statut et des droits parmi les meilleurs de ceux en vigueur.

On le voit sur ces points, nos positions sont diamétralement opposées à celles des coordinations et nous ne nous laisserons pas entraîner dans l'aventure fumeuse de "penser européen" qui de fait cherche à unifier les législations européennes sur des bases minimales.

Nous sommes plus que jamais attachés à notre statut de salarié, de professionnel intermittent.

La spécificité de nos métiers, c'est cette activité permanente payée sur la base de notre activité de salarié.

NI le CNPF, ni le Gouvernement, ni les coordinations, ne nous entraînerons dans ces contrées où la notion de travail salarié disparaît au profit du statut de super Rmiste.

MarcSLYPER
Syndicat des Artistes Musiciens de Paris

VERS LE RENOUVEAU SYNDICAL

La récente poussée d'adhésion des professionnels du spectacle dans le cadre de "coordinations", interpelle très profondément nos convictions syndicales, mais aussi nos pratiques, nos méthodes.

Ignorance, peur de l'inconnu, de l'aventure, de "concurrence", bref, assez rapidement se sont installées la désapprobation, la défiance, voire l'hostilité.

Pourtant les "coordonnés" sont aussi des professionnels capables de se grouper, de militer, de tempérer les intérêts personnels au profit de l'intérêt commun. Sont-ils pour autant des anti-syndicalistes ?

Sûr que non, puisque certains ont déjà adhéré au SNAM, d'autres suivront et parmi eux de futurs cadres du syndicalisme musical.

Je suis, comme d'autres, convaincu que le syndicalisme reste l'une des seules voies possibles d'organisation viable, fiable, et crédible de la démocratie : il doit donc redevenir l'un des pôles attractifs de l'intérêt collectif. Rendons-le attrayant.

Plutôt que de se contenter de lamentations sur la montée de l'individualisme, de dénoncer les campagnes de dénigrement anti-syndical, de condamner le verrouillage des moyens d'information, de pratiquer l'ostracisme et l'esprit de clan, en gros "accuser les autres", il serait peut-être souhaitable de nous interroger sur nos propres faiblesses afin de les combattre. En ce sens, les coordinations peuvent nous aider.

Prenons un exemple, riche d'enseignement, la position des uns et des autres à propos du système d'assurance-chômage.

Pendant longtemps, dans le cadre de la BNI, Branche Nationale des Intermittents, nous sommes un certain nombre de responsables du SNAM à avoir tenté de lancer un débat sur le système d'indemnisation ASSEDIC.

Lourdeur de l'appareil, poids des habitudes, peur de fournir des armes à nos adversaires (CNPF...), tout s'y opposa : le débat fut impossible. Le SNAM reste donc, concernant ce sujet brûlant, sur des conceptions anciennes, sur des positions officielles, dont on ne sait si elle recueillaient encore totalement l'adhésion des syndiqués.

Grave, très grave même, car maintenant les coordinations se sont emparées du débat et paraissent comme les seules structures novatrices et porteuses de projets. D'autant plus grave que cette image, bien évidemment inexacte, nous cache l'originalité du mouvement et nous empêche de nous en inspirer l'expérience, l'utopie, la chaleur, le brassement d'idées, la spontanéité... toutes qualités qui s'éroseront, certes, à l'usage mais qui pour l'heure existent bel et bien, et nous gagnerions à nous y adonner.

Les coordinations sont un phénomène éphémère, considérons-les comme transitoires.

Les positions qu'elles défendent sont pour l'essentiel similaires à celles du SNAM (défense du salariat, lutte contre le travail clandestin, guichet unique, emploi...).

Pour s'en convaincre, il suffit de se référer au seul texte rédigé et signé par toutes les coordinations : les résolutions de l'Acte de Strasbourg.

Certaines manquent d'épaisseur : amenons notre sérieux, notre expérience, notre connaissance du dossier.

D'autre paraissent pleines de danger : mesurons les risques avec elles.

Ouvrons nos esprits, ouvrons nos portes et elle viendront, à terme, grossir nos rangs...

Stéphane LESAGÈRE

COMPTE-RENDU DES JOURNÉES D'ACTIONS GRENOBLOISES DES 24 ET 25 SEPTEMBRE

Suite à l'Assemblée Générale du 22 septembre, le Syndicat des Musiciens de la Région Grenobloise, a décidé de participer à la journée nationale d'actions en allant occuper les locaux de la DDTE (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi). Une quinzaine de syndiqués s'y sont rendus munis d'instruments de percussion et ont assiégré les bureaux afin de faire entendre leurs revendications. Que la DDTE assume ses responsabilités contre le travail clandestin. En effet, malgré les nombreux contacts pris avec cet organisme depuis trois ans, nous ne voyons toujours pas de résultats probants en ce qui concerne ce préjudice considérable que nous subissons tous les jours.

Nous avons insisté sur plusieurs points, notamment :

- Que les pratiques scandaleuses du travail clandestin se résorbent dans notre région.
- Que la DDTE informe ses supérieurs hiérarchiques, et plus particulièrement le Ministère du Travail, des réalités du terrain.
- Que les moyens de contrôle soient accrus.

Nous restons en contact avec la DDTE où il semblerait qu'une action prioritaire soit mise en place dans les semaines à venir. Nous

restons tout de même vigilants, prêts à leur rendre une nouvelle visite quelque peu perturbante s'il n'y avait pas de résultats.

Une action a été menée le 25 septembre, date de la négociation des partenariats sociaux (syndicats d'employeurs + syndicats de salariés) en Commission Paritaire. Une délégation d'une vingtaine de personnes visait à occuper les locaux de l'Union Patronale de l'Isère (UPI), composante locale du fameux CNPF).

Nous avons trouvé (comme par hasard ?) porte close. Il faut savoir que depuis la veille des actions étaient entreprises dans toute la France (notamment l'occupation de l'Union Patronale de Montpellier). Des fax ont été transmis au CNPF et à l'UPI. Notre délégation s'est rabattue sur la Bourse du Travail où s'est déroulée une Assemblée Générale. Décision a été prise de se réunir à nouveau en Assemblée Générale le 13 octobre pour analyser et expliquer les conséquences graves des nouveaux textes signés au soir du 25 septembre et d'envisager notre avenir.

**Syndicat des Musiciens
de la Région Grenobloise**

Nous vous rappelons pour information que tous les jeudis après-midi, le Syndicat des Artistes Musiciens de Paris organise :

une permanence sur l'ensemble des problèmes liés à l'intermittence, notamment tout ce qui concerne les problèmes de dossier ASSEDIC.

Syndicat des Musiciens et Artistes du Rouergue

Lettre envoyée à tous les musiciens et les responsables d'orchestre de l'Aveyron et des départements limitrophes.

Depuis près de dix ans, dans notre département, le métier de musicien n'a cessé de se dégrader (protection sociale inexistante, concurrence déloyale, cachets indécents...). Ces raisons nous ont amenés à créer le SMAR (Syndicat des Musiciens et Artistes du Rouergue) avec l'adhésion de la quasi totalité des musiciens professionnels de la région.

Notre premier objectif, est d'informer avant de passer à des actions plus significatives.

Qui Informer ?

- Les responsables d'orchestres pro, semi pro ou amateur. Notons que dès qu'il y a rémunération, le terme amateur est impropre.
- Les comités des fêtes et les diverses associations qui nous emploient occasionnellement.

- Les discothèques et les dancings (employeurs permanents).

- Les hôtels restaurants, les villages de vacances, les campings... organisant diverses animations musicales (piano-bars, cabarets, thé dansant...).

- La Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (lutte contre le travail clandestin).

- La SACEM, qui recouvre les droits d'auteurs.

- L'URSSAF qui délivre les vignettes spectrales.

- Les discothèques mobiles non inscrites au registre du commerce, qui font du travail clandestin chaque week-end.

Informez sur quoi ?

- Les charges sociales incombant aux employeurs qui, avec la complicité passive ou active de certains d'entre nous, ne sont

jamais réglées et font de la plupart de nous des travailleurs clandestins.

- Les différentes évolutions du statut de musicien.

- Les possibilités de stages de formation musicale dans le cadre de la convention ANPE/AFDAS sur la formation continue.

- Les droits des musiciens salariés intermittents (chômage, retraite, congés-spectacles...).

- Les droits annexes pour certains (SACEM, SPEDIDAM, ADAMI...).

...

Quand vous vous engagez à assurer la partie musicale d'une date précise, dans un lieu précis, avec un contrat signé ou non, vous devez informer impérativement l'employeur des charges sociales qui lui incombent et qui assureront les membres de votre formation et vous-même, pendant la durée totale de la prestation (voyage aller-retour compris).

...

Si ces cotisations sociales (URSSAF, GRISS...) ne sont pas réglées, votre travail sera considéré comme clandestin (travail au noir) et donc puni par la loi (article L. 324-9 du Code du Travail).

Notre action essentielle auprès de la DDTE portera sur la nécessité de contrôles plus fréquents auprès de divers employeurs.

...

Nous ne transigerons jamais sur le problème des charges sociales, car il engendre la concurrence déloyale, la dégradation continue de notre métier, la précarité de notre protection sociale, il y a de la survie de notre profession.

Le Bureau du Syndicat.

LETTRÉ OUVERTE AUX COMPOSITEURS DE MUSIQUE DE FILMS

Je suis musicien d'orchestre, ma lettre s'adresse à ceux d'entre-vous qui, depuis plusieurs mois, désertent les studios français. Leur nom apparaît au générique de films ou téléfilms français (bénéficiant donc de toutes les subventions d'usage) associé au nom d'un orchestre étranger, le plus souvent européen de l'Est. Aussi permettez-moi de leur dire :

1/ Vous qui prenez si facilement l'avion pour Prague, Budapest, Bratislava, ou Moscou, rappelez-vous que beaucoup de musiciens que vous laissez derrière vous ont contribué à votre notoriété.

2/ Il y a longtemps que, dans le domaine de la variété et sauf exceptions, les synthétiseurs ont éliminé des studios les grands orchestres. Les seuls secteurs d'activité qui leur restent sont donc la musique classique et la musique de films. Dieu merci quelques uns de vos collègues et non des moindres, écrivent encore pour de grandes formations et grâce à eux c'est ici que s'enregistrent encore quelques succès mondiaux avec des musiciens dont vous ne voulez plus. Au passage (je sais que j'en oublie et qu'on m'excuse) je dis merci Vladimir COSMA, merci Michel LEGRAND, merci Jean-Claude PETIT...

3/ Enfin, soyez conscients que pour beaucoup de studios français le rouge ne veut plus dire "ça tourne" mais "on ferme".

Donc, en allant enregistrer à l'étranger, alors que la situation du travail est dramatique pour les musiciens et les studios français, vous contribuez à la disparition de tout un univers de musique qui est le nôtre. Je vous en prie, enregistrez ici. Résistez aux pressions qui vous viennent de partout. Les musiciens français ont aussi et souvent beaucoup de talent et les studios français sont au top niveau de la technique.

Rappelez-vous, nous avons fait du bon travail et nous en ferons encore.

Pour les musiciens,

Roger BERTHIER.

Membre du Conseil Syndical SAMUP

Administrateur de la SPEDIDAM

Membre de la SACEM

SYNDICAT DES AUTEURS COMPOSITEURS ET ARTISTES MUSIQUES DE LA GUADELOUPE (S.A.C.A.M.) - CGTG

CHERS AMIS,

Ce mois-ci (novembre 1992), cela fait trois ans que le Syndicat des Artistes s'est donné pour but de devenir le médiateur principal de la vie artistique.

En ce mois de novembre, force est de constater que nous avons tenu notre promesse.

La volonté d'un syndicat, tel que le nôtre, nous permet de régler les problèmes dans leur globalité :

- Au niveau de la couverture sociale, l'Inspection Départementale du Travail a mené des enquêtes dans les hôtels et oblige les hôteliers qui embauchent des artistes au noir, à se mettre en règle.

- La formation dans le monde artistique, qui est inexistante en Guadeloupe, est de plus en plus prise en compte par les pouvoirs en place depuis que le Syndicat a déploré cet état de fait dans le Manifeste des Artistes.

Tel est le pouvoir d'une organisation syndicale !

Elle existe pour que le Préfet, le Président du Conseil Général, le Président du Conseil Régional, les employeurs n'exploitent plus les travailleurs tels que les Artistes !

Le Syndicat des Artistes est là pour dénoncer publiquement les agissements de ces élus, sinon, nous n'avancerions pas d'un pouce en Guadeloupe !

- C'est ainsi que nous avons dénoncé dans un tract les agissements de RFO vis-à-vis d'ESNARD BOISDUR, et nous avons gagné !

Notre Manifeste fut remis à M. LARIFLA, et aujourd'hui, le Conseil Général collabore à la formation d'Artistes.

- Nous avons longtemps combattu le "play-back" et exigé que la radio et la TV mettent à la disposition des Artistes le matériel nécessaire pour qu'ils jouent en "live" ; aujourd'hui sur RFO TV, Angel produit du "live" dans son émission "rendez-vous".

Le Manifeste a été pris en compte à plus de 80 %. Nous avons rempli notre contrat vis-à-vis de vous !

De plus, nous avons gagné des procès contre les hôteliers ! Et ceci, grâce à vous, à votre confiance et votre fidélité (sans votre adhésion, nous n'aurions pu financer ces procès).

Aujourd'hui, le SACAM, après trois ans de lutte, après plusieurs stages à Paris et en Guadeloupe, sur la stratégie syndicale, est un syndicat fort qui sait dialoguer et négocier avec les employeurs, un syndicat capable de faire respecter notre profession "Artiste".

Continuons à le garder vivant.

Continuons à renforcer son action.

N'oublions jamais que l'Artiste est un Citoyen proche du peuple et que c'est là que réside sa force.

SÉ DÉYÈ GOMMÉ KINI GOMMÉ

SEUL CELUI QUI PEUT ÉCOUTER PEUT COMMANDER

Le Secrétaire Général,
Patrick D'ALEXIS

CONCERTATION OU CACHE MISÈRE POUR LES ORCHESTRES ?

Le numéro de Septembre de "Mesures", publication de la Direction de la Musique et de la Danse, a été diffusé auprès de tous les musiciens d'orchestre de France.

Ce numéro résume et commente en 4 pages, la concertation entre musiciens et administrateurs d'orchestres organisée à l'initiative de la Direction de la Musique et de la Danse.

Ce document mérite une lecture attentive et ne manquera probablement pas de susciter un certain nombre de réactions.

Thierry Leroy, Directeur de la Musique avait pris l'initiative de réunir autour d'une même table tous les acteurs de la politique orchestrale française ; le SNAM et ses syndicats locaux avaient évidemment souhaité se saisir de cette occasion pour peser de tout leur poids sur les conclusions de ces travaux.

A ce titre, la présence des représentants élus des musiciens a démontré l'importance, pour ne pas dire le quasi monopole de cette organisation en terme de représentativité des musiciens d'orchestres.

Il faut dire que les documents préparatoires fournis par les services de la DMD et devant servir de base aux différents groupes de travail laissaient entrevoir d'importantes divergences d'analyse entre le SNAM et la DMD et donc la nécessité d'une forte représentation de musiciens dans le débat d'idées qui était proposé.

La notion de compétitivité des orchestres servait de prétexte à une étude comparée entre un certain nombre d'orchestres européens et les orchestres français; la comparaison menée sur la base de paramètres judicieusement choisis conduisait à juger les musiciens français trop chers pour ce qui concerne les défraiements en tournées ou l'audiovisuel, trop protégés en matière de temps de travail ou de contrôle de qualité.

Pour faire bonne mesure, Thierry Leroy allait même jusqu'à s'interroger dans les colonnes du Monde du 12 mars 92 sur les avantages comparés des structures permanentes des orchestres symphoniques et du système de l'intermittence utilisé notamment dans certaines formations de musique ancienne...

Même si le numéro de "Mesures" ne rend pas compte de l'ensemble de la contribution au débat et des propositions du SNAM ou des représentants des musiciens, sa lecture laisse clairement apparaître le chemin parcouru au cours de ces nombreuses rencontres.

On peut y lire par exemple : "Quant aux tournées, le coût et la productivité du travail n'ont pas été considérés comme des éléments déterminants du bilan d'activité hors résidence". En matière de rémunérations pour les activités liées à l'audiovisuel, toute référence à la soit disant sous-compétitivité des musiciens français y est tout simplement abandonnée.

Il apparaît donc clairement que les éléments déterminants de la participation des orchestres aux enregistrements et aux tournées ne sont pas liés à la capacité des musiciens de se serrer la ceinture. CQFD !

En revanche, des avancées très intéressantes concernant les modalités de concours de recrutement, la participation des musiciens à la vie des orchestres, la couverture sociale ou la formation continue viennent montrer quels champs de réflexion peuvent encore être explorés avec les différents protagonistes de ces rencontres.

Jamais encore, les musiciens n'avaient eu entre les mains un document "consensuel" jetant les bases d'un tel débat. Il convient en effet de constater que les administrateurs ont contribué à apporter des éléments souvent en opposition manifeste avec les pratiques quotidiennes auxquelles ils nous ont habitués dans leurs orchestres.

A propos, justement des administrations d'orchestres, ce n'est pas non plus le moindre des mérites de la DMD que d'avoir incité les administrateurs d'orchestres à créer ou recréer un organisme regroupant l'ensemble des formations permanentes françaises ; organismes dont l'absence depuis trop longtemps déjà freine toute possibilité de négociation d'une convention nationale.

Ce bilan positif ne doit cependant pas masquer les limites placées à priori par la DMD pour le rôle qu'elle entendait tenir dans cette série de réunions.

En affirmant dès la première table ronde qu'il ne pourrait promettre ni une augmentation du nombre d'orchestres ni une progression des salaires, ni une dotation budgétaire supplémentaire en faveur des orchestres, Thierry Leroy confirmait le sentiment général de la profession :

"l'Etat n'a pas une politique orchestrale à la mesure des besoins français.

L'introduction du fonds d'aide à la programmation, l'établissement d'un dialogue entre les administrateurs et les représentants des musiciens, les déclarations d'intentions et les commissions de réflexion ne peuvent masquer une réalité que tous les musiciens connaissent :

alors que le plan Landovski prévoyait un financement par l'Etat d'un tiers du budget des orchestres, sa participation est maintenant souvent inférieure à 20%.

Depuis de nombreuses années aucun orchestre permanent n'a été créé alors que celui de l'Opéra de Lille disparaissait et que d'autres voyaient leur existence régulièrement menacée, alors surtout que de nombreuses régions françaises restent des déserts musicaux.

On comprend mieux ce qui motivait le choix des sujets abordés par la DMD.

En effet, si la DMD avait voulu (ou pu ?) poser véritablement les questions de fond de la compétitivité des orchestres français dans le contexte du marché unique, il aurait certes fallu comparer la situation française à celle

des autres pays réputés pour la qualité de leurs orchestres.

Mais pour une telle étude, les critères n'auraient pas dû alors porter seulement sur :

- les présumés avantages des musiciens ;
- les structures d'enseignement de la Musique et sa place dans la société ;
- le nombre d'orchestres et de musiciens par habitant ;
- le nombre de salles de concerts véritablement adaptées aux concerts symphoniques ;
- le nombre et l'équipement des théâtres lyriques ;
- le nombre de salles de répétitions permettant une amélioration du niveau des orchestres.

Quelle aurait été, après une telle étude, la place des 33 orchestres français face aux quelques 250 formations allemandes ?

A quelles conclusions l'ensemble des participants seraient-ils parvenus ?

Probablement à celles que le SNAM ne cesse de défendre depuis sa création : le potentiel musical français est immense et il mérite qu'on lui consacre une politique volontaire et ambitieuse, cette politique a un coût sans commune mesure avec les moyens actuels affectés à la Direction de la Musique, et ce bilan, aucune table ronde ne pourra permettre de l'esquiver.

Pour l'heure, Thierry Leroy et ses services oeuvrent à la création d'une organisation professionnelle, qui pourrait à la fois remplir une mission d'information et d'étude pour la profession, et constituer une structure permanente de concertation.

"Il va de soi que si une telle structure voyait le jour, les musiciens devraient investir ce lieu avec enthousiasme mais...sans illusions.

Yves Sapir
Syndicat des Musiciens de Midi-Pyrénées

TELEGRAMME

C'est à l'appel de la Fédération et des Syndicats du Spectacle, en juillet 1991, qu'un bon nombre d'Artistes et Techniciens, des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et des Landes se sont mobilisés. Il nous est apparu alors nécessaire de cristalliser cette émergence par la création d'un syndicat.

Le Syndicat des Artistes Musiciens du Sud-Ouest (Union Locale du SNAM) voit officiellement le jour au mois de novembre. S'il se révèle actif et dynamique, c'est sans doute à cause de sa jeunesse ; en effet, d'une part la moyenne d'âge de ses adhérents avoisine les 30 ans, et, d'autre part, c'est aussi et surtout une expérience nouvelle pour beaucoup d'entre-eux.

Enfin, au delà de l'urgence de la lutte pour la conservation de nos droits, il s'opère une véritable prise de conscience de la réalité professionnelle qui dépasse nos simples rivalités artistiques ou concurrence mercantiles.

Il s'agit pour nous maintenant de faire l'unité d'une profession, de revendiquer une re-

connaissance, un respect et une dignité sociale.

Le durcissement de la lutte nous amène naturellement à envisager nos actions sur une échelle plus conséquente, et, outre les participations aux manifestations nationales à Paris, la nécessité d'une coordination régionale avec les syndicats de Toulouse s'impose d'elle-même.

C'est sur une initiative d'occupation de la DRAC, en soutien à l'Odéon cet été, que s'effectue le contact avec les intermittents du spectacle toulousains. Depuis, une étroite collaboration ne cesse de s'entretenir, avec pour résultat, plusieurs actions élaborées en commun : investissement des studios de France 3, blocage d'un TGV en gare de Matabiau et plus récemment, l'occupation de la Direction Régionale de l'ANPE.

Pourtant si le spectacle est éclatant, le décors n'est peut-être que du carton pâte. Cet historique succinct ne relate ni les déboires, ni les difficultés auxquels nous nous sommes heur-

tés et auxquels nous nous heurtons toujours. Ceux-ci sont relatifs à deux phénomènes étroitement liés qui sont le constat d'une démobilité croissante d'une part, et l'analyse que l'on peut en faire d'une autre.

De la démobilité, on peut en énumérer quelques facteurs probables : tout d'abord la désinformation, soit par mauvaise circulation, soit par diffusion ; la lassitude : ne voit-on pas quelques fois les plus acharnés baissés les bras ? L'individualisme forcené, si caractéristique de nos professions, qui dans le contexte social prend des allures d'égoïsme, voire d'égoïsme ; la délégation de pouvoirs qui s'effectue au sein même des milieux syndiqués ; enfin la peur ou le refus du "politique". On peut également ajouter les inévitables dissensions idéalistes.

Mais il apparaît aussi nécessaire de développer des questions de fond, tant sur le plan de l'éthique propre à nos professions, que sur un plan politique plus particulier à notre société.

MarcelCAZENTRE,
Syndicat des Artistes Musiciens
du Sud-Ouest.

J'ADHÈRE AU SNAM

14-16, rue des Lilas 75019 Paris - Tél. (1) 42.40.55.88 - Fax (1) 42.00.49.42

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : Fax :

BAREMES 1992 SAMUP ET ADHERENTS ISOLES DU SNAM

Adhésion 160 Frs - Carte pluriannuelle gratuite + 6 mois de cotisation lors de l'adhésion

TIMBRES MENSUELS	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois
Salaires inférieurs au SMC (5.540 F)	50	100	150	200	250	300	350	400	450	500	550	600
du SMC (5.541 F) jusqu'à 5.650 F	67	134	201	268	335	402	469	536	603	670	737	804
de 5.651 F à 8.250 F	90	180	270	360	450	540	630	720	810	900	990	1080
de 8.251 F à 11.500 F	107	214	321	428	535	642	749	856	963	1070	1177	1284
de 11.501 F à 14.000 F	121	242	363	484	605	726	847	968	1089	1210	1331	1452
de 14.001 F à 19.100 F												

Le SAMUP demande à ses adhérents avant des revenus de plus de 19.100 F par mois, de bien vouloir verser des cotisations au tarif ci-dessous, ces cotisations sont néanmoins facultatives, donc facultatives. Au-dessus de 25.000 F, 30.000 F, etc., ces cotisations volontaires peuvent être majorées à un taux choisi par l'adhérent.

Salaires au-dessus de 19.100 F	180	360	540	720	900	1080	1260	1440	1620	1800	1980	2160
--------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------	------	------	------

Etudiants entrant dans la profession : 135 Frs par an
Retraites sans activité professionnelle musicale : 135 F pour l'année
Retraites avec activités professionnelles musicales : tarif correspondant aux revenus globaux
Chômeurs non secourus : gratuit pour les mois sans activité professionnelle
Chômeurs secourus : tarif correspondant aux revenus globaux (salaires + indemnités chômage)



RESPONSABLES DES SYNDICATS DU SNAM (R) et autres Responsables Syndicaux du SNAM

AMIENS : (R) Jean-Paul GIRBAL, 83 Rue Jacques Prévert 80090 Amiens. Tél. 22.47.38.84
 ANGERS : (R) Jean PONTTHOU, 55 Ave Boulton 49130 Les Ponts de Cé. Tél. 41.34.13.75
 AVIGNON : (R) Marie-Georges PICARD, 13 Rue François Arago 84000 Avignon.
 BESANCON : en attente
 BORDEAUX : Musiciens : (R) Mayorga DENIS, Les Hauts d'Yvrac 33370 Tresses. Tél. 56.06.27.92
 Danseurs : Sylvie DAVERAT, 102 Bld Georges V 33000 Bordeaux. Tél. 56.90.06.82
 BOURG-EN-BRESSE : Musiciens : (R) André TAIB, 1 allée des Brotteaux BP 92 01003 Bourg-en-Bresse Cedex
 BRETAGNE : Rennes : Musiciens : (R) Jean-Yves MERVEN, La Bertache 35760 Saint-Grégoire. Tél. 98.68.95.63
 Musiciens intermittents : (R) Patrice PAICHEREAU, Le Gué Perrou 35850 Romille. Tél. 98.68.28.24
 Lorient : Musiciens intermittents : (R) Dominique LE GOFF, 21 Rue du Colonel Muller 56000 Lorient. Tél. 97.83.18.00
 Saint-Brieuc : Musiciens intermittents : (R) Jean-Pol HUELLOU, Kastel Newrez 22140 Berhet. Tél. 96.35.81.22
 CAEN : (R) Jean-Daniel RIST, 26 Rue Arcisse de Caumont 14000 Caen. Tél. 31.98.89.84
 CHATELERAULT : Musiciens-enseignants : (R) Olivier LUSINCHI, 4 Rue des Coudriers 86100 Chateaurault. Tél. 49.55.04.15
 Musiciens-intermittents : Michel CHENUET, 26 Rue de Ruffigny Itault 86240 Ligugé. Tél. 49.55.04.15
 ETOLE DE FRANCE (Martinique) : Musiciens et danseurs : (R) Jean GUIYOULE SDAMM Rue Carlos Finlay Ex Hôpital Civil
 Ermitage 97200 Fort de France. Tél. (596) 73.45.18
 GRENOBLE : (R) François JEANDET, 42 Quai de France 38100 Grenoble. Tél. 76.47.19.32
 SMRG, Bourse du Travail UD CGT 32 Ave du Gal de Gaulle 38030 Grenoble Cedex 12. Tél. 76.09.65.54, poste 129
 LE MANS : (R) Marcel LEGEAY, branche variétés, 11 Rue des Lavandières 72000 Le Mans. Tél. 43.24.34.27
 LILLE : (R) Jacques DESPREZ, 88 Rue Vauban 59420 Mouvaux. Tél. 20.36.16.84
 LYON : Musiciens : (R) Céline BRATTI, 78 Rue A. Boulton 69100 Villeurbanne. Tél. 78.84.32.00
 Musiciens-intermittents : Serge CROZIER, Résidence Bataille Cogny 69640 Denice
 Danseurs : Bernard HARRY, 4 Ave Charles de Gaulle 69350 La Mulotière. Tél. 78.50.32.28
 Choristes : Marc FOURNIER, 5 Rue Bonnelot 69003 Lyon. Tél. 78.89.43.48
 MARSEILLE : Musiciens "classiques" : (R) Georges SEGGIN, 17 Bld de la Liberté 13001 Marseille.
 Tél. pers. 81.50.48.57, Tél. & Fax Bureau 81.55.51.98
 Musiciens intermittents : Gilbert MOLINA, Le Village 04600 Monfort. Tél. 92.64.06.89
 Danseurs : Brigitte GUILLOT, 3 Rue des Tyrans 13007 Marseille. Tél. 91.54.42.30
 METZ : (R) Maurice LEBLAN, 44 Route de Borny 57070 Metz. Tél. 87.74.05.31
 MONACO : (R) Pierre NAUDIN, 114 Avenue du 3 Septembre Bloc A 06320 CAPD'AIL. Tél. 93.78.05.07
 MONTPELLIER : (R) Gilles COIGNET, 126 Rue des Chardonnerets 34980 St Clément la Rivière. Tél. 67.84.28.99
 MULHOUSE : Musiciens et musiciens-enseignants : (R) François MORELA, 8 Rue des Vosges 68700 Watwiller.
 Tél. 88.75.54.71
 Danseurs : Amanda DEANE, 7 bis, rue des Franciscains 68100 Mulhouse. Tél. 89.66.53.43
 NANCY : (R) Nicolas TACCHI, 18 Rue Charles de Foucault 54000 Nancy. Tél. 83.35.87.98
 NANTES : Musiciens : (R) Jean-François LOUIS, 2 bis, rue du Lieutenant Augé 44230 Saint Sébastien sur Loire.
 NICE : (R) René LANDRAUD, 28 Rue Barberis 06300 Nice. Tél. 93.88.42.39
 NIMES : S.A.M.U.N, Bourse du Travail Place Questel 30000 Nîmes - (R) Patrick MIRALLES
 PARIS : S.A.M.U.P., 14-16, rue des Lilas 75018 Paris. Tél. (1) 42.40.55.88. Télécopie (FAX) (1) 42.40.90.20
 Musiciens : (R) François NOWAK
 Danseurs du TNOP : Guy VAREILHES
 Professeurs de danse : Martine VUILLERMOZ
 PERPIGNAN : (R) Catherine GUERRE, 1 Impasse du Presbytère 66800 Case de Pène. Tél. 88.38.91.24
 POINTE-AITRE (Guadeloupe) : (R) Patrick D'ALEXIS, 1 Les Caribets Raizet 97139 ABYMES. Tél. (590) 82.16.41
 RODEZ : (R) Laurent MICHEL, 12330 Salles-la-Source
 ROUEN : Musiciens, danseurs et choristes : (R) Luc MARTIN, 84 Rue de la République 76000 Rouen. Tél. 35.70.34.11
 SAINT-ETIENNE : (R) Florian BOUCHON, 73 Rue du Général de Gaulle 42400 Saint Chamond. Tél. 77.22.63.14
 STRASBOURG : (R) Gilles BRAMANT, 15 Rue d'Upsal 67000 Strasbourg. Tél. 83.80.38.02
 TARBES : (R) Dominique MONTAMAT, Bourse du Travail Bld du Maréchal 65000 Tarbes.
 TOULOUSE : Musiciens : (R) Raymond SILVAND, 15 Rue Ingres 31000 Toulouse. Tél. 81.62.73.05
 Danseurs : Valérie MAZARGUIL, 22 Rue Percepinte 31000 Toulouse
 Chœurs : Geneviève DE RIDDER, 30 Rue Béatrice 31500 Toulouse. Tél. 81.48.52.87
 Intermittents Variétés : Henri CHERON, 88 Ave de Lavaur 31500 Toulouse. Tél. 81.58.17.28
 TOURS : (R) Yannick GUILLOT, Ecole de Musique de Tours 8 Rue Jules Simon 37000 Tours. Tél. 47.05.22.95